

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2014

---

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° 734

présenté par  
Mme Chapdelaine

à l'amendement n° 631 de M. Coronado

-----

### **APRÈS L'ARTICLE 19 BIS**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et produit effet à l'égard des tiers ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à corriger une incohérence rédactionnelle dans l'amendement n° 631.